

## **Actualités de l'ORMR : Ligne directrice « Comprendre les produits de décaissement » de l'ARSF et modules d'aide à la conformité (11 janvier 2024)**

### **Autorité de réglementation des services financiers : Protéger les retraités et les consommateurs**

L'Autorité de réglementation des services financiers (ARSF) a diffusé ce [communiqué de presse](#) sur ce qui différencie les produits de décaissement des régimes de retraite et des produits d'assurance. Cette ligne directrice a pour objet de fournir aux retraités et aux consommateurs, y compris aux résidents des maisons de retraite de tout l'Ontario, de plus amples renseignements sur les produits de décaissement et sur la manière dont les consommateurs peuvent les utiliser pour recevoir des paiements pendant leur retraite à partir de leur épargne, sans pour autant l'épuiser.

L'ORMR encourage tous les titulaires de permis et les exploitants à diffuser la [Ligne directrice « Comprendre les produits de décaissement »](#) de l'ARSF auprès des résidents et de leurs familles et mandataires spéciaux. Les résidents qui envisagent d'investir dans des produits de décaissement sont invités à consulter leur conseiller ou conseillère en planification financière, leur agent ou agente d'assurance-vie ou leur conseiller ou conseillère en valeurs mobilières.

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'ARSF en composant le 1 800 668-0128 ou en envoyant un courriel à [contactcentre@fsrao.ca](mailto:contactcentre@fsrao.ca).

### **Modules d'aide à la conformité de l'ORMR**

#### ***Des ressources utiles pour soutenir la conformité, à portée de main***

En ce début d'année, l'ORMR encourage les titulaires de permis, les exploitants et les membres du personnel des maisons de retraite à consulter ses modules d'aide à la conformité (MAC) gratuits afin de bien comprendre leurs obligations en vertu de la *Loi sur les maisons de retraite* et de son règlement d'application.

Si vous n'avez pas encore consulté les MAC, c'est le moment idéal de vérifier que vous connaissez toutes les tâches qui vous incombent pour permettre aux résidents d'être libres de choisir et de vivre dans la sécurité, avec dignité et en toute confiance dans une maison de retraite.

Les MAC portent sur les sujets suivants :

- [Gestion des comportements](#) – Pleins feux sur les stratégies de prévention et de gestion des comportements d'un résident ou d'une résidente qui font courir un danger à cette personne ou à autrui dans une maison de retraite, sur les techniques d'intervention lorsqu'un résident ou une résidente adopte un comportement de ce type, et sur les cas nécessitant une surveillance accrue.
- [Gestion des plaintes](#) – Présentation de scénarios courants permettant d'évaluer si les participants comprennent comment il faut recevoir une plainte et y donner suite.
- [Évaluations et programmes de soins](#) – Module conçu pour permettre aux participants de comprendre comment se conformer à la réglementation sur les évaluations et les programmes de soins.

- [Planification des mesures d'urgence](#) – Description des étapes clés dans l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence conforme, axée sur quatre principaux domaines : la création du plan, la collaboration avec les partenaires communautaires, la formation du personnel et des bénévoles, et la mise à l'épreuve du plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les MAC, consultez [RHRA.ca/fr/CAMs](https://rhra.ca/fr/CAMs). Pour toute question, veuillez communiquer avec nous en envoyant un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou en composant le 1 855 275-7472.